



En quête d'un lieu de vie

Le bureau spécialisé «Lieux de vie» a une histoire longue de vingt-cinq ans. Réorganisé en 2007, il est depuis sous l'égide d'insieme Suisse et dirigé par la psychologue Carmen Wegmann. Entretien en forme de mise au point.

Interview: Susanne Schanda – **Illustration:** Andrea Peter

Carmen Wegmann, quelles sont les tâches du bureau «Lieux de vie»?

Au centre de mon travail se trouve le conseil aux personnes mentalement handicapées et leurs proches. Souvent, chez la personne. Il s'agit d'une offre gratuite. Lorsque le suivi doit se faire dans la durée et de manière soutenue, je délègue à un professionnel.

A cela s'ajoute mon travail d'information. Je tiens des conférences, donne des cours chez Agogis – une haute école formant des pédagogues spécialisés et élabore des brochures d'information.

Enfin je me tiens à disposition des professionnels et conduit un travail de réseau. Je suis par exemple membre de la commission spécialisée «Habitat» chez INSOS.

Quels sont les apports les plus marquants du bureau durant ses 25 ans d'histoire?

Les pionniers qui ont mis sur pied le bureau sont les premiers à avoir vu qu'il était urgent de traiter la question des besoins particuliers

des personnes mentalement handicapées ayant des troubles du comportement en matière de logement. Ils ont publié un code des bonnes pratiques pour l'accompagnement de ces personnes.

Avec pour résultat la création de logements adaptés qui ont fait baisser le nombre de personnes placées en cliniques psychiatriques. Les institutions et les cliniques ont aussi passé des conventions, obligeant les institutions à reprendre les résidents chez eux, une fois le traitement fini.

Qui étaient les pionniers qui ont cherché des solutions pour les personnes vivant avec des troubles du comportement?

Une personne particulièrement importante a été le pédagogue Jakob Egli. Pour lui, au lieu de placer les «cas difficiles» dans des cliniques, il fallait plutôt adapter les conditions d'accueil de telle sorte que ces personnes puissent vivre en institution. Si en cas de conflit une personne devait partir, ce n'était pas la personne handicapée mais

l'accompagnant. Jakob Egli montrait un vrai respect pour ces personnes et savaient les entourer d'une manière qui m'impressionne toujours. Je tiens aussi à rappeler l'action de Ruedi Haltiner et Felix Brem en tant que pionniers.

En quoi, la mission de «Lieux de vie» a-t-elle évolué au fil des ans?

A la base, il s'agissait de parvenir à la dé-hospitalisation. Lorsque Pro Infirmis et INSOS se sont retirés, insieme a décidé de reprendre le bureau. insieme a centralisé son action sur le conseil aux proches et moins aux institutions. Le service de conseil a été complètement réorganisé.

Vous vous occupez aujourd'hui des questions d'éducation sexuelle et de parentalité chez les personnes mentalement handicapées. A quels défis êtes-vous confrontée?

Dans ma pratique, je suis souvent confrontée à des questions de sexualité. Parmi elles, celles concernant les abus sont particulièrement délicates. Les agressions sexuelles envers les personnes mentalement handicapées ne sont pas rares. Que peut-on faire pour aider les victimes et ne pas encore aggraver les choses? Doit-on dénoncer quelqu'un à la police? Ce qui revient à demander à la personne concernée et ses proches de témoigner. Que faire si le criminel est le père, un accompagnant ou un directeur d'institution, que l'on ne peut rien prouver et que tout se joue parole contre parole? Ces questions sont très délicates.

Après la découverte en 2011 du cas d'un accompagnant qui avait abusé durant trente ans de personnes mentalement handicapées, sans que personne ne réagisse, nous avons élaboré, avec 11 autres organisations, la «Charte pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité». Elle demande que la tolérance zéro soit appliquée. Depuis, «Lieux de vie» est le service interne d'examen des plaintes de la fédération insieme.

Les questions de lieux de vie, qui sont à la source de la création du bureau, ont-elles perdu de leur urgence?

Non, au contraire, le souci est toujours aussi aigu. Il n'y a pas assez de lieux de vie adéquats pour les personnes demandant un accompagnement particulièrement intense. Nous pouvons thématiser cette question auprès des commissions spécialisées, nous pouvons grâce à notre réseau soutenir les parents dans leurs démarches, mais nous ne pouvons malheureusement pas faire de miracle.

Les hôpitaux psychiatriques sont-ils si inadéquats?

Je ne veux en aucun cas diaboliser les cliniques. Elles se donnent aujourd'hui beaucoup de peine pour la prise en charge de leurs patients. L'attitude envers les personnes mentalement handicapées s'est améliorée. On donne aujourd'hui comme hier des médicaments aux personnes avec un comportement difficile, mais de fa-

çon plus dosée. On ne les assomme plus. On les laisse tranquille au lieu de chercher à les «éduquer». Cela fait baisser leur agressivité. Il reste que les cliniques psychiatriques ne sont pas aménagées pour accueillir de façon permanente des personnes mentalement handicapées. Ce ne sont pas des lieux de vie. ●



Carmen Wegmann, psychologue, dirige le bureau «Lieux de vie».

25 ans de travail

1988 – Création d'un groupe de travail pour l'amélioration des conditions de vie des personnes mentalement handicapées en cliniques psychiatriques. Des parents, des pédagogues spécialisés, des psychiatres et des professionnels du soin s'engagent sous la direction du pédagogue Jakob Egli. Les porteurs du projet est d'abord la Société Suisse de pédagogie spécialisée, puis par insieme, Pro Infirmis et INSOS.

1996 – Création du bureau spécialisé «Lieux de vie», dirigé par Jakob Egli, puis plus tard par Ruedi Haltiner, Olivia Lutz et Gaby Ryffel. Les porteurs étaient INSOS et Pro Infirmis. Objectif: dé-hospitalisation et création de lieux de vie intégrés pour les personnes mentalement handicapées avec troubles du comportement.

2007 – Reprise du bureau par insieme et réorganisation. Il est décidé d'engager une psychologue – Carmen Wegmann – et de focaliser sur les besoins de conseil pour les personnes concernées et leurs familles.

Bureau «Lieu de vie»

www.insieme.ch > Lieux de vie – Conseil (via Quicklinks).
E-mail: lieuxdevie@insieme.ch.